



Organisation des examens EPS pour les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap physique

publié le 02/10/2017 - mis à jour le 23/03/2021

Descriptif :

Cas particulier des candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap physique pour les examens EPS.

○ Article 1 :

Les élèves présentant une aptitude partielle ou un handicap physique attesté par l'autorité médicale scolaire ne permettant pas une pratique assidue des activités physiques et sportives bénéficient d'un contrôle adapté, soit dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF), soit dans le cadre de l'examen terminal.

○ Article 2 :

Les modalités du **contrôle adapté en CCF** (principes et référentiels d'évaluation des épreuves adaptés) sont proposées par l'établissement et validées en commission académique d'harmonisation et de proposition des notes

○ Article 3 :

Dans le cadre de l'**examen ponctuel terminal**, les services de santé scolaire et de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes sont sollicités pour établir les modalités de ce contrôle (principe, référentiel d'évaluation et passation de l'épreuve). Les bénéficiaires de ce contrôle doivent se signaler dès le début de l'année scolaire auprès des services rectoraux (division des examens et concours).

○ Article 4 :

Les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve et une neutralisation de son coefficient

○ Article 5 :

Cette liste est applicable à la session 2018

○ Article 6 :

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

 Arrêté épreuve aménagée candidats handicapés session 2018 (PDF de 968.3 ko)
Organisation des examens EPS pour les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap physique.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.